

Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève

0227918180

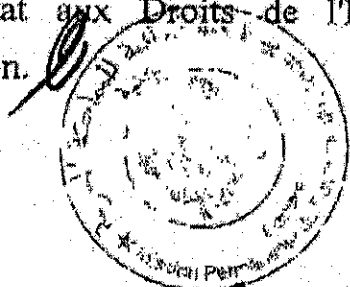


البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

1372

La Mission permanente du Royaume du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres Organisations Internationales en Suisse présente ses compliments au Bureau du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, et en référence à sa correspondance n°CC/SS/KO/is du 18 mai 2012, a l'honneur de lui faire parvenir, ci-joint, les éléments de réponses du Royaume du Maroc au sujet de la mise en œuvre de la résolution 19/11 concernant « Les droits des personnes handicapées ». Le document contient un bilan de la politique marocaine de développement inclusif des personnes en situation de handicap pour la période 2007-2011 ainsi que les activités programmées à court terme.

La Mission permanente du Royaume du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres Organisations Internationales en Suisse saisit cette occasion pour renouveler au Bureau du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme l'assurance de sa plus haute considération.



Genève, le 3 août 2012

OHCHR REGISTRY

13 AUG 2012

Recipients: S. SUSA

Bureau du Haut Commissariat aux
Droits de l'Homme
Palais des Nations, CH-1211 Genève 10.

Direction de la Prévention et de l'Intégration
Sociale des Personnes Handicapées

**Politique de Développement Inclusif
des Personnes en Situation de Handicap**

Bilan des activités 2007-2011
et
activités programmées à court terme

07/12/2011

Introduction :

Le programme gouvernemental présenté par le premier Ministre en 2007 a accordé un intérêt particulier à la situation des personnes en situation de handicap (PSH). Ce programme prévoit la promotion des droits de ces personnes, notamment dans les domaines de la législation, de l'éducation et de l'emploi.

Tous les départements gouvernementaux sont responsables de la promotion des droits des PSH, à partir de leurs missions et attributions; santé, éducation, formation professionnelle, emploi... Le rôle du MDSFS est la coordination entre ces différents départements gouvernementaux et aussi non gouvernementaux pour garantir aux PSH leurs droits et leurs permettre une participation sociale.

En effet, le gouvernement marocain a pris l'engagement de garantir les droits des PSH.

En matière d'éducation des enfants handicapés, il s'est engagé à garantir le droit à l'éducation pour 70% des enfants en situation de handicap, à l'horizon 2012

En ce qui concerne l'emploi, le programme gouvernemental s'est engagé à l'instauration d'un quota de l'emploi des PSH dans le secteur privé, fixé à 5 %.

Dans cette optique, le MDSFS a élaboré un plan stratégique 2008-2012. L'axe 4 de ce plan stratégique, relatif au développement inclusif, a mis l'accent sur une série de programmes et actions qui ont pour objectifs de:

- promouvoir l'inclusion sociale des catégories de population en situation d'exclusion
- renforcer la cohésion sociale et la solidarité
- assurer l'équité et l'égalité entre les sexes
- consolider la justice sociale et l'égalité
- renforcer les capacités institutionnelles du Ministère

Les programmes et actions de l'axe 4 de ce Plan Stratégique relatif au développement inclusif des PSH, ont été répartis en 6 axes :

1- Coordination des programmes gouvernementaux en matière du handicap ;
Ce domaine a été marqué par l'élaboration d'un projet de loi consolidant les droits des personnes en situation de handicap et ce après concertation avec l'ensemble des acteurs nationaux. Le projet a été présenté au conseil de gouvernement le 11 mars 2010 ; Suivi par l'organisation d'une série de séances de travail avec les différents départements gouvernementaux pour arriver à un consensus sur les dispositions de ce projet.

Actuellement, le MDSFS est entrain de finaliser ce projet de loi avec les différents départements gouvernementaux vu le caractère intersectoriel de cette loi. L'une des dispositions phares de ce projet de loi est la création d'un fond National pour la promotion des droits des Personnes en situation de Handicap.

Parallèlement, le MDSFS a procédé, à la réalisation d'une étude portant sur l'évaluation du processus de production de la carte du handicapé et d'une étude relative à l'évaluation du Service Cléré d'une Manière Autonome.

II- Promotion de la santé physique et mentale

• *Prévention des handicaps*

Devant l'absence d'une vision globale et intégrée sur la question de la prévention des handicaps, le MDSFS a procédé, pour la première fois, à la mise en place d'une stratégie nationale pour la prévention des handicaps. Cette stratégie, présentée pour validation le 03 Décembre 2008 lors d'un séminaire national à l'occasion de la célébration de la journée internationale des personnes handicapées, a été élaboré de manière participative avec les différents partenaires gouvernementaux et la société civile.

La stratégie a pour objectif principal la réduction du taux du handicap au Maroc par la mise en place des mesures intégrées contre les facteurs de risque et leurs déterminants fondamentaux dans les différents secteurs. Elle associe en plus des départements gouvernementaux, des experts, des ONG, etc...

En application de cette stratégie, le MDSFS a procédé, en 2011, à l'élaboration de deux guides de sensibilisation sur la prévention des handicaps dus à la période de la grossesse et de l'accouchement et les accidents domestiques, ainsi qu'un guide pédagogique sur le développement de l'enfant de la naissance au dix-huitième mois. Et pour assurer la mise en œuvre de ladite stratégie un comité interministériel a été mis en place pour assurer le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre.

Dans le même domaine, et en partenariat avec l'association Hannan des handicapés à Tétouan, un guide éducatif sur le développement de l'enfant a été réalisé.

• *Réadaptation et aides techniques*

Le Maroc a adopté le programme de Réadaptation à Base Communautaire (RBC) depuis 1995. Il s'agit d'une approche multisectorielle qui repose essentiellement sur les structures existantes au niveau local et en s'appuyant sur les ressources locales à travers les structures étatiques, les communes, les bienfaiteurs et les associations.

Depuis cette date, le programme continue de s'élargir dans plusieurs régions du Maroc. Un projet de généralisation de ce programme est en cours de finalisation.

A long terme ce programme vise la décentralisation des services et des actions en faveur des personnes handicapées, pour faire de leur intégration une responsabilité de toute la société et non une affaire individuelle ou strictement familiale.

Les personnes handicapées bénéficient aussi d'un programme d'aide technique, qui a pour objectif d'assurer l'acquisition de ces personnes des prothèses et des orthèses dont elles ont besoins.

Le MDSFS octroi ainsi des aides techniques aux PSH qui ont besoin d'appareillage et qui n'ont pas les moyens pour les acquérir. Entre 2007 et 2011, 11263 aides techniques ont profitées aux personnes en situation de handicap (5970 hommes, 3966 femmes et 1327 enfants)

III- Amélioration de l'accès à l'information, à l'éducation, à la formation et à l'emploi en partenariat avec les ministères concernés

• *Education*

Les efforts consentis dans le domaine de l'éducation des enfants handicapés sont confrontés à une pression de la demande de plus en plus forte. En effet, malgré le lancement depuis 1996 du programme national d'intégration scolaire, la situation se caractérise par l'insuffisance des structures d'accueil et la concentration des structures existantes dans les grandes villes.

Dans un souci d'assurer l'efficacité et la durabilité de ce programme, plusieurs actions sont menées dans les domaines de la formation des éducateurs, l'équipement des classes intégrées par le matériel didactique, l'intégration d'un module de l'éducation spécialisée dans le cursus de formation des instituteurs et l'octroi d'aides techniques et des prothèses pour les enfants handicapés scolarisés.

Concernant les enfants en situation de handicap profond, un programme d'appui à la scolarisation a été mis en place. Ce programme prend en charge les frais de scolarisation et de réadaptation, dans des centres spécialisés, des enfants handicapés issus de familles démunies, soit 10% du budget du Ministère du développement Social, de la Famille et de la Solidarité. Entre 2007 et 2011, Le nombre d'enfants pris en charge est passé de 982 accueillis dans 34 centres spécialisés à 1958 enfants (714 filles et 1244 garçons) dans 67 centres spécialisés. Le budget correspondant à ce programme est passé de 8.359.400,00 dh à 15.219.200.00 dh, comme le montre le tableau suivant:

Année scolaire	Nombre d'Associations	Nombre d'enfants	filles	garçons	Montant
2006-2007	34	982			8.359.400,00
2007-2008	43	1301	467	834	10.171.400,00
2008-2009	48	1427	531	896	11.000.600,00
2009-2010	64	1780	636	1144	13.957.500,00
2010-2011	67	1958	714	1244	15.219.200,00

Le domaine de l'éducation a été marqué par le lancement de l'élaboration de 4 guides d'orientation destinés aux familles des enfants handicapés et le lancement d'étude relative à la situation de l'enseignement et la formation dispensés au profit des personnes non et mal voyantes, dont le but de les améliorer et de les adapter au marché de l'emploi.

• **Formation**

En matière de formation, le MDSFS a organisé des formations au profit des conseillers de la formation professionnelle, relevant de l'OFPT, sur l'orientation et la formation professionnelle des personnes en situation de handicap, ainsi qu'une formation au profit des conseillers en emploi, relevant de l'ANAPEC, en matière de l'orientation et de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

• **Emploi**

Le MDSFS a lancé une enquête de suivi avec tous les départements gouvernementaux, en vue de disposer de statistiques fiables relatives à l'effectif des personnes handicapées recrutées dans les départements publics, notamment celles recrutées dans le cadre du quota de 7%.

Les premiers résultats de cette opération montrent que 777 personnes handicapées ont été recrutées (215 femmes et 562 hommes), dont 242 recensés dans le cadre de 7%, depuis la date de la mise en œuvre de ce quota.

D'autre part, le MDSFS coordonné avec tous les départements gouvernementaux pour l'application de la circulaire de Monsieur le Premier Ministre, du 14 mai 2008, incitant tous les départements publics pour effectuer des recrutements exceptionnels et directs des aveugles et mal voyants diplômés. Cette opération de suivi a été

couronnée, en sa première phase, par l'emploi de plus de 600 aveugles et mal voyants.

Dans le même cadre, une convention de partenariat a été signée entre le MDSFS et le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques, le 21 avril 2010, relative à la qualification de 50 licenciés aveugles et mal voyant(e)s, en vue de les recruter aux postes des "Imams", des "Morchidines" et des "Morchidales". Cette opération a démarré, le premier juillet 2010.

IV- Amélioration des accessibilités physiques, de communication et de transport
Le législateur marocain a réservé une loi particulière à la question des accessibilités (loi n°10-03 du 12 mai 2003 relative aux accessibilités). Le texte d'application de cette loi a été adopté en 2011.
Un Guide des normes des accessibilités pour Personnes en situation de handicap a également été élaboré.

Dans le même sens, Un plan d'action sur les déplacements urbains et accessibilités pour l'intégration de la thématique des accessibilités dans le programme national d'amélioration des déplacements urbains a été élaboré, ainsi qu'un projet de coopération avec la Banque Mondiale sur les accessibilités. Un accord de don d'un montant de 2.992.500 dollars US sera signé avec le gouvernement marocain.

V- Participation aux activités socioculturelles, sportives, touristiques et de loisirs
Dans le domaine de la participation sociale, la journée internationale et la journée nationale des personnes handicapées constituent des occasions pour la sensibilisation de l'opinion publique. Dans ce cadre, cinq éditions du festival national des enfants à besoins spécifiques ont été organisées entre 2007 et 2011. Les trois dernières éditions de ce festival ont été marquées par une organisation décentralisée au courant, ce qui a permis une large participation des personnes handicapées et leurs familles, des associations œuvrant dans le domaine du handicap et des acteurs locaux à travers tout le Maroc.

VI- Structures pour personnes handicapées et Appui aux associations œuvrant dans le domaine du handicap
Dans le domaine des structures pour personnes en situation de handicap, il s'agit notamment de :

- la création de centres régionaux de réadaptation et de la prise en charge des enfants handicapés ;
- la création de bibliothèques sonores dans les villes universitaires ou les villes abritant des centres d'éducation et de formation des aveugles et des mal voyants ;

- la création et équipement de centres de proximité de rééducation fonctionnelle.

Le secteur associatif, à travers sa capacité d'initiative et de réponse aux besoins sociaux, participe de façon déterminante au développement des activités relatives à l'intégration sociale des personnes handicapées. De nombreuses associations, conscientes d'être acteurs du territoire veulent consolider et développer de nouveaux projets. L'aboutissement de ces projets portés par les associations nécessite un appui et un accompagnement renforcé de la part du Ministère, c'est de ce fait que le Ministère contribue à l'accompagnement et l'appui de ces associations. cet appui prend trois formes :

- Appui aux projets
- Appui aux capacités
- Appui à la scolarisation des Enfants Handicapés
- Appui aux AGR
- Appui à la création et l'équipement des centres

L'appui aux associations est réparti selon le tableau suivant :

	Années							
	2009	Nbre d'ass	2010	Nbre d'ass	2011	Nbre d'ass		
Scolarisation des enfants handicapés	11.004.400,00	43	12.420.900,00	55	12.900.500,00	65	15.219.200,00	67
Appui aux Projets	1.502.191,00	7	743.000,00	5	384.000,00	6	614.000,00	6
Appui aux capacités	110.000,00	2	2.806.000,00	16	1.825.000,00	9	3.010.000,00	16
Appui aux AGR	0	0	429.000,00	4	129.000,00	2	279.000,00	4
Appui à la création et l'équipement des centres	738.500,00	4	3.188.800,00	13	4.550.000,00	5	350.000,00	3

Activités programmées à court terme :

- La réalisation de l'enquête nationale II sur le Handicap
- L'élaboration du rapport National sur la mise en œuvre de la convention internationale des droits des personnes handicapées (en cours de finalisation)
- La création des Maisons d'accueil et d'orientation des personnes en situation de handicap (MDPH) au niveau de Casablanca, Agadir, Oujda et El-Jadida
- La contribution à la création des Centres pour Personnes handicapées au niveau d'Azrou, Khemisset, El Jadida, Khénifra et Sidi Ifni
- L'élaboration de 4 guides d'orientation destinés aux familles des personnes en situation de handicap: Handicap mental, auditif, visuel et moteur (en cours de finalisation)
- La réalisation des Schémas Directeur dans les régions (en cours de finalisation)
- Elaboration d'une stratégie nationale de prise en charge de l'autisme au Maroc (en phase de finalisation)
- L'élaboration d'une étude sur l'enseignement et la formation des personnes malvoyantes au Maroc.